

Conseil de sécurité

Distr. générale
8 juillet 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre

I. Introduction

1. Le présent rapport sur ma mission de bons offices à Chypre porte sur les faits nouveaux survenus entre le 23 décembre 2015 et le 30 juin 2016. Il rend compte des activités menées par ma mission de bons offices, sous la direction de mon Conseiller spécial, Espen Barth Eide, dans le cadre des négociations véritables engagées entre les dirigeants chypriotes grec et turc. Dans sa résolution 2263 (2016), le Conseil de sécurité s'est félicité des progrès enregistrés à ce jour dans les négociations conduites par les dirigeants et des efforts continus déployés en vue d'un règlement global et durable, et il a engagé les parties à saisir avec détermination l'occasion qui s'offrait actuellement à elles d'obtenir un tel règlement.

II. Historique

2. Dans mon précèdent rapport (S/2016/16), j'ai noté que les parties avaient abordé les négociations avec la volonté d'aplanir les difficultés et que leurs dirigeants avaient pris des initiatives positives pour traduire leur vision commune d'une Chypre unie en avancées concrètes et en compromis stratégiques sur un certain nombre de questions essentielles. J'ai aussi reconnu qu'il restait encore du chemin à parcourir.

3. Au cours de la période considérée, le dirigeant chypriote grec, Nicos Anastasiades, et le dirigeant chypriote turc, Mustafa Akıncı, ont poursuivi leurs efforts en vue de parvenir à un règlement global et durable qui soit mutuellement acceptable, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de la Déclaration commune qu'ils avaient adoptée le 11 février 2014. Depuis qu'ils ont entamé une série de pourparlers en mai 2015, les deux dirigeants, MM. Anastasiades et Akıncı, ont participé systématiquement à ces négociations, qu'ils conduisent eux-mêmes, et réaffirmé leur ferme intention et leur volonté réelle de parvenir à un règlement de la question de Chypre, soulignant à de nombreuses occasions les avantages économiques et les possibilités plus larges qu'une solution viable et durable apporterait aux deux communautés.

4. Pour la première fois, j'ai rencontré MM. Akıncı et Anastasiades ensemble le 21 janvier 2016, en marge de la réunion annuelle du Forum économique mondial, à







Davos (Suisse). À cette occasion, nous avons eu un débat très approfondi sur l'état d'avancement des pourparlers. Je les ai félicités pour leurs efforts et leur esprit d'initiative. J'ai reconnu que d'importants progrès avaient été accomplis, mais aussi qu'un certain nombre de questions délicates et difficiles à régler subsistaient. J'ai donc encouragé les dirigeants à continuer de ne ménager aucun effort afin de parvenir à un règlement global de la question de Chypre dans les meilleurs délais, dans l'intérêt de tous les Chypriotes.

III. État d'avancement du processus

5. Depuis mon précédent rapport, qui date de janvier 2016, les deux dirigeants ont fait preuve d'un engagement inébranlable en faveur du processus. Ils ont continué de participer personnellement à des débats approfondis sur un large éventail de questions dans divers domaines faisant l'objet de négociations. Au cours de la période considérée, ils se sont rencontrés en moyenne deux fois par mois et ont tenu un total de 14 réunions. Leurs négociateurs se sont quant à eux réunis jusqu'à trois fois par semaine, et ont tenu plus de 40 réunions au cours des six derniers mois. Qui plus est, les réunions, fréquentes et régulières, ont été marquées par la volonté ferme de faire avancer le processus, même si les questions évoquées à la table des négociations se sont parfois révélées complexes et difficiles à régler.

6. Comme je l'ai noté dans mon rapport précédent, les parties se sont intéressées essentiellement à quatre des six domaines faisant l'objet de négociations, à savoir la gouvernance et le partage du pouvoir, la propriété, l'économie et les questions relatives à l'Union européenne. Grâce à leur engagement soutenu, les dirigeants ont réalisé de nouvelles avancées sur un éventail de questions, en particulier celles sur la gouvernance et le partage du pouvoir, y compris la citoyenneté, et sur la propriété. Ils ont aussi continué de mener des négociations approfondies sur l'économie et réaffirmé leur ambition commune de négocier un accord qui serait conforme aux principes de l'Union européenne, parvenant à faire converger leurs points de vue et à se comprendre mutuellement.

7. Dans une déclaration conjointe publiée le 15 mai 2016 à l'occasion du premier anniversaire des pourparlers, les dirigeants se sont déclarés satisfaits des progrès fondamentaux qui avaient été réalisés au cours d'une année d'intenses négociations. Ils ont réaffirmé qu'il restait des difficultés et des divergences, mais qu'ils étaient résolus à faire preuve de la volonté et du courage nécessaires pour régler les questions non résolues. Fait important, les dirigeants ont souligné qu'ils étaient déterminés à redoubler d'efforts dans les mois à venir en vue de parvenir à un accord de règlement global en 2016.

8. Forts de cette déclaration, les dirigeants en ont publié une autre le 8 juin, dans laquelle ils ont fait part de leur décision d'intensifier les négociations et de commencer à se réunir deux fois par semaine, à compter du 17 juin 2016, pour régler les questions en suspens de manière structurée et concertée.

9. Les 17 et 23 juin, dates des deux premières réunions tenues depuis l'intensification des négociations, les dirigeants se sont intéressés de près à la gouvernance et au partage du pouvoir. S'appuyant sur les dispositions de la Déclaration commune du 11 février 2014, ainsi que sur les travaux menés par leurs négociateurs au cours des derniers mois, ils ont réussi à rapprocher leurs points de vue sur la liste des compétences fédérales et à éclaircir des points relatifs aux

pouvoirs en matière d'établissement de traités et à la coordination et la coopération entre le futur gouvernement fédéral et les États constitutifs.

10. Au cours de la période considérée, les dirigeants, leurs négociateurs et des équipes d'experts se sont intéressés en particulier à la question de la propriété. Tenant compte des grands principes annoncés le 27 juillet 2015, notamment du fait que les dirigeants avaient convenu que le droit individuel à la propriété serait respecté et que plusieurs options seraient proposées pour en réglementer l'exercice, les parties ont entamé les négociations sur la propriété en se fondant sur leurs notes d'information et documents respectifs. À l'issue de discussions sérieuses, approfondies et parfois épineuses, elles ont réussi à élaborer un document commun sur la propriété. Bien que des divergences subsistent et soient consignées dans le document commun, il importe de noter que c'est la première fois depuis le début des pourparlers que les parties négocient cette question essentielle sur la base d'un document commun. Elles se sont penchées en particulier sur des questions comme les catégories de biens concernés, les définitions, les critères, et la composition et le fonctionnement de la Commission des biens, qui sera chargée de régler les litiges relatifs aux biens fonciers. Malgré la richesse des débats tenus et les accords clefs conclus dans ce domaine, des efforts supplémentaires devront être faits pour aplanir les divergences restantes dans les prochaines semaines, qui seront déterminantes. Le 8 juin, les dirigeants ont inscrit la question de la propriété au nombre de celles qui devaient être examinées durant la période d'intensification des négociations en préparation.

11. Dans le passé, les parties ont répété que la question de la sécurité et des garanties serait examinée ultérieurement, compte tenu de sa dimension internationale. Néanmoins, au cours des premiers mois de l'actuelle série de pourparlers qui se tient depuis 2015, elles ont mené des discussions préliminaires sur des aspects internes de la sécurité, à savoir des dispositifs de police pour une Chypre fédérale unie. Quelques divergences subsistent à cet égard et, le 8 juin, les dirigeants sont convenus de réexaminer cette question durant la période d'intensification des négociations.

12. Fin janvier 2016, les dirigeants sont convenus d'entreprendre quatre activités techniques à l'appui des négociations : travaux en vue de mieux préparer le futur État constitutif chypriote turc à l'adoption de l'acquis communautaire européen après l'entrée en vigueur du règlement, coopération avec les institutions financières internationales, rédaction de la constitution et des lois fédérales, et planification de la mise en œuvre. Si des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne les deux premières activités, les travaux concernant la rédaction de la constitution et la planification de la mise en œuvre n'ont pas encore réellement commencé.

13. Un fait marquant de l'actuelle série de pourparlers a été que les dirigeants ont reconnu qu'il importait de respecter les principes et valeurs sur lesquels se fonde l'Union européenne et de les intégrer dans le règlement global, tout en tenant compte de l'aspect bicommunautaire et bizonal.

14. Durant la période considérée, un appui technique accru a été fourni par l'Union européenne sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité spécial bicommunautaire sur la préparation à l'Union européenne, créé au cours de la période précédente, a continué d'entreprendre des activités en vue d'appliquer l'acquis communautaire européen dans un futur État constitutif chypriote turc.

15. Le 4 février 2016, les deux négociateurs, Andreas Mavroyiannis et Özdil Nami, ont effectué une visite conjointe inédite au Siège de la Commission européenne à Bruxelles, pour demander un renforcement de l'assistance technique fournie par l'Union européenne dans le cadre des activités menées par le Comité spécial bicommunautaire. En signe clair de soutien et d'encouragement, le Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a rencontré les négociateurs ensemble durant leur visite.

16. Au cours de la période considérée, 13 ateliers techniques sur des questions relatives à l'Union européenne ont été organisés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont été dirigés par des équipes d'experts dépêchées par la Commission européenne en coordination avec le Représentant personnel du Président de la Commission européenne et son équipe, basés au Bureau du Conseiller spécial pour Chypre. Les ateliers ont été arrêtés et préparés conjointement avec le Comité spécial bicommunautaire. Ils portent sur un large éventail de questions notamment la sécurité sanitaire des aliments et la santé animale et végétale, l'introduction de l'euro, la libre circulation des biens, la passation des marchés publics, la politique agricole commune, les droits fondamentaux, la protection des données, le contrôle bancaire, les systèmes fédéraux d'enseignement général et professionnel, les qualifications, la libre circulation des travailleurs, la politique sociale et l'emploi.

17. Ces derniers mois, les groupes d'experts sur les questions économiques examinées dans le cadre des pourparlers se sont également multipliés. Le groupe de travail sur l'économie a créé un certain nombre de sous-groupes, notamment des groupes d'experts sur la taxe sur la valeur ajoutée, la répartition des recettes, les questions liées à la banque centrale, l'introduction de l'euro et la garantie des dépôts. Ces groupes et sous-groupes se sont réunis de plus en plus régulièrement au cours de ces derniers mois. En outre, des discussions sur le financement d'un règlement ont été régulièrement tenues par les groupes d'experts ainsi que par les dirigeants et les négociateurs.

18. Durant la période considérée, les institutions financières internationales, dont le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, ont lancé un programme de travail accéléré à l'appui des deux parties, qui est mis en œuvre sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Ce programme répond à la demande adressée par les dirigeants à mon Conseiller spécial pour obtenir l'assistance technique d'experts afin d'aider les deux communautés à trouver des solutions durables aux questions économiques de l'après-règlement à Chypre, comme indiqué dans mon rapport précédent. Les organismes de l'Union européenne apportent également leur concours à cet égard, grâce à la coordination et l'assistance régulièrement assurées par des experts de la Commission européenne et de la Banque centrale européenne en ce qui concerne les aspects financiers de l'acquis communautaire européen et les exigences liées à la zone euro.

19. Les activités menées par les institutions financières internationales ont deux objectifs : premièrement, aider les deux parties à déterminer la meilleure façon de structurer une économie unifiée et un système fiscal fédéral après le règlement et, deuxièmement, examiner les répercussions et les perspectives économiques, y compris le coût d'une restitution des biens, et les possibilités et mécanismes de financement. Il sera important que les deux parties, avec l'aide des institutions financières internationales, assortissent la discipline économique d'exigences

politiquement acceptables. Plusieurs décisions de politique générale n'ont pas encore été prises à cet égard. Afin de coordonner ces vastes travaux, mon Conseiller spécial et son équipe animent régulièrement par vidéoconférence des discussions approfondies avec les institutions concernées qui appuient les pourparlers.

20. Suite à la création en 2015 d'un groupe d'experts sur les questions juridiques chargé de rédiger les lois fédérales de Chypre après le règlement, les parties sont convenues de mettre sur pied d'autres groupes de travail sur des questions juridiques particulières, à savoir la rédaction d'une constitution fédérale, le fonctionnement des institutions judiciaires fédérales et des États constitutifs et les obligations découlant de traités internationaux qui incombent à une Chypre unie. Si cette évolution constitue une avancée positive, certains groupes de travail n'ont pas encore débuté leurs travaux.

21. Afin de témoigner de leur volonté de collaborer avec le public et la société civile, les dirigeants ont, durant la période considérée, fait plusieurs apparitions publiques communes à des manifestations et des rassemblements sociaux. Le 13 juin, ils ont notamment pris la parole lors d'une manifestation organisée par le Cyprus Academic Dialogue et en janvier, ils sont pour la première fois apparus ensemble à la réunion annuelle du Forum économique mondial tenue à Davos pour présenter leur vision d'une Chypre unie.

22. Les comités techniques établis depuis longue date, ainsi que ceux créés plus récemment par les dirigeants, ont continué de se réunir et de travailler sur diverses initiatives. Par exemple, le comité technique sur l'éducation, créé en novembre 2015, a organisé une série de manifestations dont une journée portes ouvertes le 2 juin 2016 pour célébrer la Journée internationale de l'enfance, qui a rassemblé plus de 100 élèves des deux communautés ainsi que les dirigeants. En outre, un concert de musique classique interprété par de jeunes musiciens des deux communautés a été organisé le 5 mai sous les auspices du comité de la culture. Les épouses des dirigeants des deux communautés y ont assisté.

23. Le comité sur l'égalité des sexes, créé par les dirigeants en mai 2015, s'est réuni à plusieurs reprises et a participé à une série de manifestations organisées pour sensibiliser à l'importance de la participation des femmes au processus de paix, conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité (2000). Il s'est également attaché à apporter son concours aux questions que les parties devraient prendre en considération sous l'angle de l'égalité des sexes dans le cadre du règlement.

24. Mon Conseiller spécial a continué d'entretenir des contacts fréquents avec les partenaires internationaux et les acteurs régionaux intéressés, notamment les trois États garants, à savoir la Grèce, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Turquie. Il a tenu des réunions avec divers hauts responsables politiques aussi bien à Chypre qu'en marge d'un certain nombre de manifestations internationales. Après sa visite officielle en Turquie en décembre 2015, il a effectué d'autres visites officielles : en Grèce et au Royaume-Uni en janvier 2016 et en France en avril 2016. Pendant ses discussions avec des interlocuteurs internationaux, il n'a cessé de souligner l'importance d'un appui international durable en faveur des négociations.

25. Compte tenu de l'élan positif qui marque les négociations et à l'appui de ce processus, j'ai veillé à ce que la question de Chypre reste en tête des préoccupations de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de celles des principaux dirigeants

régionaux et internationaux. J'ai tenu des discussions sur la question avec divers chefs d'État et hauts responsables, y compris de la Turquie, de la Grèce et des États-Unis d'Amérique.

IV. Observations

26. Les pourparlers entre le dirigeant chypriote grec et le dirigeant chypriote turc ont été engagés il y a plus d'un an. Tout au long de cette période, ils sont restés attachés à ce processus, comme en témoigne leur engagement personnel et le rythme soutenu des négociations à tous les niveaux.

27. Je note avec satisfaction la déclaration faite par les dirigeants le 15 mai 2016, dans laquelle ils soulignent leur volonté de redoubler d'efforts dans les mois à venir en vue de parvenir à un accord de règlement global en 2016.

28. Je me félicite de la détermination et de la volonté politique affichées par les dirigeants, ainsi que des efforts considérables déployés par leurs négociateurs et les équipes de négociation au cours de la période considérée. Les dirigeants ont montré à maintes reprises que, même s'ils négocient l'un et l'autre en défendant les intérêts de leur communauté, ils prennent également en considération les préoccupations de l'autre communauté afin de parvenir à un règlement qui soit conforme à l'intérêt supérieur de l'ensemble des citoyens d'une future Chypre unifiée.

29. Si la capacité et la volonté des dirigeants de parvenir à des accords mutuels constituent une évolution positive, il s'est également parfois avéré difficile de traduire ces accords par des dispositions plus détaillées et des convergences sur certaines questions. Je me félicite donc de la décision prise par les dirigeants d'intensifier les négociations directes qui sont en cours et de continuer à donner des orientations précises à leurs négociateurs, afin de rechercher activement des solutions aux divergences qui subsistent depuis longtemps.

30. Une des difficultés liées au processus de paix sont notamment les dispositions à prendre pour mettre en œuvre un règlement, en particulier dans des domaines comme l'élargissement de la zone euro à l'État constitutif chypriote turc et, de manière plus générale, l'application de l'acquis communautaire européen. J'accueille avec satisfaction les travaux importants menés par le Comité spécial bicommunautaire sur la préparation à l'Union européenne et note l'aide cruciale apportée à cet égard par la Commission européenne. Je prie instamment les parties de poursuivre leurs efforts pour faire en sorte que toutes les mesures nécessaires soient prises en temps voulu afin de permettre une transition sans heurt et réussie après l'accord de règlement.

31. Je prends bonne note que les institutions financières internationales et les organismes pertinents de l'Union européenne restent déterminés à prêter assistance aux parties sur les aspects économiques des pourparlers. La coopération étroite entre institutions financières internationales sous les auspices de ma mission de bons offices est louable. Les dirigeants et les équipes de négociation doivent à présent tirer parti de l'assistance technique et de l'appui fournis dans le cadre des négociations par la Commission européenne, la Banque centrale européenne, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale afin d'élaborer ensemble un accord économiquement viable qui permette de maximiser le dividende de la paix escompté. Nous entrons dans une période importante et sensible : les institutions qui travaillent avec mon équipe à Chypre sont sur le point de terminer leurs travaux

d'analyse de la situation économique actuelle dans les deux communautés et des conclusions et des recommandations sont actuellement formulées et communiquées aux deux dirigeants et leurs équipes.

32. En outre, bien que les deux parties aient augmenté leurs effectifs dans les nombreux groupes de travail traitant des questions économiques dans le cadre des pourparlers, les progrès restent assez lents. Je prie instamment les deux dirigeants de tenir compte des recommandations et des orientations concernant les meilleures pratiques lors de leurs débats afin de mieux structurer le système fédéral après le règlement. Il est désormais impératif d'examiner cette question dans le cadre des pourparlers afin de prendre les décisions politiques nécessaires pour garantir la viabilité économique et fiscale de Chypre après le règlement. Mon Conseiller spécial et son équipe continuent de participer aux efforts soutenus déployés en matière de coordination pour aider les parties à transposer les conseils extérieurs formulés sur des questions économiques en dispositions viables et politiquement acceptables.

33. Je note qu'il importe aussi de conclure les travaux sur les questions juridiques. J'accueille avec satisfaction la décision des dirigeants de créer divers groupes de travail d'experts pour traiter de questions juridiques précises. J'encourage vivement les deux parties à faire avancer ces débats d'experts importants, en particulier ceux concernant la rédaction de la constitution, et rappelle que mon Conseiller spécial et son équipe se tiennent à disposition pour faciliter et appuyer ces travaux grâce à leurs conseils d'experts.

34. Bien que les dirigeants aient pleinement reconnu que les travaux menés en ce qui concerne notamment les aspects économiques des pourparlers et les dispositions à prendre en vue de la mise en œuvre d'un règlement, dont celles en vue de préparer le futur État constitutif chypriote turc à l'adoption de l'acquis communautaire européen après l'entrée en vigueur de l'accord de règlement, sont de la plus haute importance et nécessaires, je constate que les deux parties ont toléré que des questions de procédure empêchent l'avancement des travaux. Je les prie instamment de surmonter de tels obstacles à l'avenir afin de permettre à ces travaux importants de progresser rapidement et sans retards inutiles.

35. La décision prise par les dirigeants en mai 2015 de créer la commission sur l'égalité des sexes a constitué une avancée positive vers une participation accrue des femmes et une prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les négociations. J'engage les deux parties à soutenir les travaux du comité et à faire tout leur possible pour intégrer davantage la problématique hommes-femmes dans les négociations et veiller à une meilleure prise en compte de cette question.

36. Conformément à l'objectif visé par les dirigeants tendant à intensifier leurs efforts pour parvenir à un accord global en 2016, il est impératif de ne plus attendre pour préparer les deux communautés à la possibilité d'un règlement. Étant donné qu'il importe de plus en plus d'informer le public de ce processus, j'encourage les dirigeants à redoubler d'efforts pour communiquer avec le public de manière concertée au moyen de la diffusion de messages coordonnés.

37. Les pourparlers se poursuivent alors que la région est en proie à des turbulences de plus en plus fortes, posant des défis énormes qui dépassent de loin les frontières régionales, comme le montrent la menace terroriste grandissante, la crise des réfugiés et des flux migratoires en Europe. Dans l'ensemble, la

communauté internationale a reconnu que la résolution du problème de Chypre aurait aussi des incidences positives sur la région, aux niveaux tant politique qu'économique. Dans ce contexte, il est fondamental que les États garants, à savoir la Grèce, le Royaume–Uni et la Turquie, restent déterminés à appuyer les efforts actuellement déployés par les dirigeants pour parvenir le plus rapidement possible à un règlement global.

38. À la lumière de leur décision d'entamer des discussions sur des questions liées à la planification de la mise en œuvre du règlement, notamment sur les éventuelles difficultés et sur les dispositions à prendre dans les différents domaines visés par l'accord, je prie instamment les dirigeants de participer véritablement à tous les aspects de cette activité importante. Il est également important que ces travaux soient menés en coordination et en coopération avec les activités de planification actuellement menées par l'Organisation des Nations Unies.

39. Ma mission de bons offices travaille en étroite coordination avec la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), celle-ci ayant continué la préparation des plans d'action en prévision du règlement, conformément à la demande que lui a adressée récemment le Conseil de sécurité dans sa résolution 2263 (2016). Cette préparation continuera d'évoluer en fonction des faits nouveaux survenant dans le cadre des négociations et des vues des parties en ce qui concerne le rôle éventuel que l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer dans la mise en œuvre du règlement.

40. Le processus continue de bénéficier de l'appui ferme de l'Organisation des Nations Unies par l'intermédiaire des deux missions et des travaux menés par des entités, comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et du troisième membre du Comité des personnes disparues à Chypre. L'objectif commun visé par cet appui se reflète en particulier dans l'étroite synergie des travaux menés par ma mission de bons offices et l'UNFICYP, synergie à laquelle veille également le Représentant spécial et Chef de l'UNFICYP qui assure les fonctions d'adjoint de mon Conseiller spécial. Par ailleurs, comme indiqué dans mon précédent rapport, l'UNFICYP fournit un appui administratif et logistique au Bureau du Conseiller spécial, ce qui est essentiel pour le bon déroulement des réunions entre les parties, notamment celles des comités techniques, les travaux de huit d'entre eux étant actuellement facilités par l'UNFICYP.

41. Le Bureau de mon Conseiller spécial est une petite mission. La forte augmentation des besoins qui découle de l'intensification des pourparlers, en particulier de la tenue quasi quotidienne de réunions entre les parties aux niveaux politique et technique depuis la mi-2015, a mis ses capacités à rude épreuve. J'envisage donc de le renforcer en mettant à disposition des ressources supplémentaires par l'intermédiaire des organes budgétaires concernés.

V. Conclusions

42. En l'espace d'une année de pourparlers, les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs ont fait de nets progrès sur des questions très diverses faisant l'objet des négociations. Néanmoins, il ne fait aucun doute qu'il reste encore beaucoup à accomplir.

43. En particulier, j'invite les dirigeants, lorsqu'ils s'attaqueront aux principaux problèmes en suspens, à faire tout leur possible pour transformer en convergences concrètes les accords mutuels importants auxquels ils sont parvenus durant cette année de négociation. Pour ce faire, ils devront conserver intact leur sens du devoir, continuer d'exercer leur autorité et suivre une démarche structurée qui permettra aux délibérations sur les questions retenues pour la partie plus intensive des négociations d'aboutir.

44. L'engagement pris par les dirigeants dans leur déclaration du 15 mai 2016 d'intensifier les efforts signifie clairement que, même si l'Organisation des Nations Unies n'a pas fixé d'échéance, les parties sont conscientes d'avoir l'occasion unique de trouver à ces négociations une issue heureuse. J'exhorte les dirigeants et leurs équipes à mettre à profit les prochaines semaines et l'intensification des travaux pour faire de nouveaux progrès aussi rapidement que possible. Ainsi auront-ils une chance de saisir l'occasion de se rapprocher de l'objectif affiché de réussir à s'entendre en 2016.

45. On est certes encore loin du but mais la dynamique amorcée et le contexte général font que la possibilité que les parties parviennent à un accord historique, si fugace et fragile soit-elle, est bien réelle. Je reste convaincu qu'aujourd'hui plus que jamais, une solution acceptable par tous à ce problème persistant est à portée de main. Il faudra cependant que les deux parties agissent avec détermination, prennent sans délai des décisions courageuses et, qui plus est, dépassent les considérations immédiates pour construire ensemble un avenir commun et faire de l'île un espace où tous les Chypriotes puissent prospérer dans la paix et le respect mutuel.

46. Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à Lisa Buttenheim, dont les fonctions de représentante spéciale et de conseillère spéciale adjointe à Chypre ont pris fin le 10 juin 2016. Mme Buttenheim a été remplacé par Elizabeth Spehar, qui est arrivée sur l'île en juin 2016 pour y prendre les fonctions de représentante spéciale, chef de mission et conseillère spéciale adjointe.

47. En conclusion, je souhaite remercier mon conseiller spécial, Espen Barth Eide, et l'ensemble du personnel de la mission de bons offices à Chypre pour le dévouement et le zèle dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement des tâches que le Conseil de sécurité leur a confiées.